

Registre des délibérations du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne

2 0 2 2

Date	N°	OBJET
21/02/22	/	PV du Comité Syndical du 21/02/2022 + pouvoir
	2022/01	Finances – débat orientations budgétaires
	2022/02	Autorisation signature avenant convention Programme LEADER
	2022/03	Candidature prochaine programmation LEADER 2023-2027
	2022/04	Accompagnement du PGS lancement procédure LEADER 2023-2027
	2022/05	RH – Ren convention mise a dispo RH mairie de Lamotte-Beuvron pour 2022
	2022/06	Finances – durée amortissement des biens
23/03/22	2022/07	Adoption du compte de gestion 2021
	2022/08	Adoption du Compte Administratif 2021
	2022/09	Adoption du budget primitif 2022
	2022/10	Affectation du résultat de fonctionnement du CA 2021
	2022/11	Adhésions – cotisations 2022
	2022/12	2022 – renouvellement du partenariat à la coopération décentralisée
	2022/13	Demande de Sub au titre LEADER « gestion et animation du Prg /2022)
	2022/14	Elaboration d'un CLS + réalisation diagnostic+ définition des priorités
	2022/15	Santé – soutien projet labellisation « hôpital de proximité » IMDS
2022/16	Soutien groupement de défense sanitaire du Loir et Cher	
13/09/2022	2022/17	Contrat Régional de Solidarité Territorial
	2022/18	Candidature du Pays de Grande Sologne LEADER 2023-2027
	2022/19	Adhésion à l'association « TGV Grand Centre Auvergne »
03/10/2022	2022/20	Abrogation délib 2021-15 / autorisation signature CRTE+Création poste PVD
	2022/21	Projet sportif du Territoire à l'échelle du Pays
	2022/22	Mise en place de la nomenclature M 57 au 01.01.2023

DELIBERATION 2022-01

OBJET : FINANCES – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt et un février deux-mille-vingt-et-deux à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Chaumont-sur-Tharonne, 193 rue du Bois Fraisier – Espace Tharonne, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementales), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Guillaume GIOT, (Neung-sur-Beuvron), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne).

Avait donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Stéphane LEROY

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de votants : 51 + 3 pouvoirs

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le mercredi 09 février 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Stéphane LEROY, Maire de Selles-Saint-Denis, est nommé pour remplir cette fonction.

- Vu la loi NOTRÉ du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son article 107-5° « amélioration de la transparence financière » modifiant les modalités de présentation et de contenu du débat d'orientations budgétaires ;

- Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'un débat sur les orientations générales du budget doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif ;
- Considérant que ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels, de la structure et de la gestion de la dette, ainsi que de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ;
- Considérant que le rapport sur les orientations budgétaires 2022 a été communiqué à l'ensemble des élus du comité syndical en date du 9 février 2022, date de convocation à la séance, et joint à la présente délibération, sera tenu à la disposition du public.

Le Comité syndical, après en avoir débattu :

- **PREND** acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2022 du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne à la suite de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

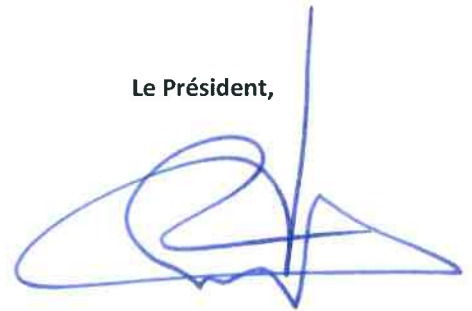
Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Chaumont-sur-Tharonne, le 21 février 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,



Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-02

OBJET : PROGRAMME LEADER – AUTORISATION POUR LES PRESIDENTS DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROGRAMME ET DU GROUPE D’ACTION LOCAL (GAL) DE SIGNER L’AVENANT A LA CONVENTION INITIALE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt et un février deux-mille-vingt-et-deux à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Chaumont-sur-Tharonne, 193 rue du Bois Fraisier – Espace Tharonne, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

D Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D’ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementales), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier,) Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Guillaume GIOT, (Neung-sur-Beuvron), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne).

Avait donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Stéphane LEROY

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de votants : 51 + 3 pouvoirs

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le mercredi 09 février 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l’élection d’un secrétaire de séance. M. Stéphane LEROY, Maire de Selles-Saint-Denis, est nommé pour remplir cette fonction.

Vu la délibération du comité syndical du Pays de Grande Sologne n°2015-575 du 13 novembre 2015 portant sur la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020,

Considérant que le programme LEADER 2014-2020 a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022

Considérant que la prolongation du programme Leader a permis au syndicat mixte de bénéficier d'une enveloppe supplémentaire de 209 000 €,

Le Président indique qu'il est nécessaire pour les Présidents de la structure porteuse (syndicat mixte du Pays de Grande Sologne) et du Groupes d'Action Local (GAL - comité de programmation) de signer l'avenant à la convention initiale afin d'inclure ces crédits supplémentaires du FEADER octroyés par la Région Centre Val de Loire dans l'enveloppe du programme 2014-2020.

Le Comité syndical, après en avoir débattu :

- **PREND** acte de l'abondement de l'enveloppe financière du programme LEADER actuel,
- **AUTORISE** les Présidents de la structure porteuse et du GAL à signer l'avenant à la convention initiale du programme LEADER 2014-2020,
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

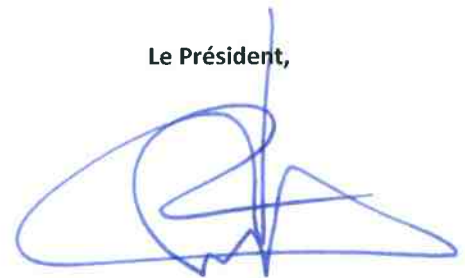
Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Chaumont-sur-Tharonne, le 21 février 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,



Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-03

OBJET : PROGRAMME LEADER – VŒU DU COMITE SYNDICAL RE REpondre A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET LANCE PAR LA REGION CENTRE VAL DE LOIRE POUR CANDIDATER A LA PROCHAINE PROGRAMMATION LEADER 2023-2027 A L'Echelle DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt et un février deux-mille-vingt-et-deux à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Chaumont-sur-Tharonne, 193 rue du Bois Fraisier – Espace Tharonne, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBault (CCSE), M. Patrick LUNET, (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIoux (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementales), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier,) Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Guillaume GIOT, (Neung-sur-Beuvron), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne).

Avait donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Stéphane LEROY

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de votants : 51 + 3 pouvoirs

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le mercredi 09 février 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Stéphane LEROY, Maire de Selles-Saint-Denis, est nommé pour remplir cette fonction.

Vu la délibération n°2015-575 du comité syndical du Pays de grande Sologne portant sur la mise en œuvre du programme Leader 2014-2020,

Considérant que le 15 décembre 2021, le Conseil régional Centre Val de Loire a lancé un appel à manifestation régional pour connaître les territoires de contractualisation souhaitant répondre à l'appel à projets prochainement lancé pour la future programmation LEADER 2023-2027.

Considérant que cet appel à projets permettra de sélectionner les territoires bénéficiaires d'un nouveau programme européen LEADER,

Les élus du Bureau du syndicat mixte ont émis un avis favorable pour répondre à cette proposition.

Afin de formaliser officiellement la pré-candidature du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne à une nouvelle programmation LEADER, **le Président propose aux délégués du comité syndical :**

- **de répondre à l'AMI régional** (appel à manifestation d'intérêt) en positionnant le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne candidat à l'appel à projets prochain,
- **de préciser que cette candidature sera élaborée sur le périmètre du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne.**

Le Comité syndical, après en avoir débattu :

- **APPROUVE** la candidature et le périmètre défini du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne à la prochaine programmation LEADER 2023-2027,
- **AUTORISE** le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt,
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision nécessaire à La candidature du syndicat mixte.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Chaumont-sur-Tharonne, le 21 février 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,

A blue ink signature of Pascal Bioulac, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Pascal BIOULAC

2022/04

DELIBERATION 2022-04

OBJET : PROGRAMME LEADER – AUTORISATIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION DE LA CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER 2023-2027, DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA MESURE 19.1 DU PROGRAMME LEADER 2014-2022.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt et un février deux-mille-vingt-et-deux à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Chaumont-sur-Tharonne, 193 rue du Bois Fraisier – Espace Tharonne, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementales), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier,) Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Guillaume GIOT, (Neung-sur-Beuvron), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne).

Avait donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Stéphane LEROY

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de votants : 51 + 3 pouvoirs

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le mercredi 09 février 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Stéphane LEROY, Maire de Selles-Saint-Denis, est nommé pour remplir cette fonction.

Vu la délibération n°2022-03 du 21 février 2022 du comité syndical autorisant le syndicat mixte à candidater à la prochaine programmation LEADER 2023-2027,

Considérant que pour cette programmation LEADER, non seulement la thématique générale est fixée (« Bien vivre dans les territoires résilients ») mais également les 3 objectifs stratégiques qu'il faudra absolument traiter (services de proximité, reterritorialiser l'économie, adapter le territoire face au dérèglement climatique...),

Le Président indique aux membres du comité syndical que la candidature du syndicat mixte devra être formulée (définition de la stratégie, rédaction des fiches actions...) avant la fin de l'année.

Pour aider le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne à élaborer cette candidature sur des thématiques non encore abordées en LEADER, sur avis favorable des membres du Bureau, le Président propose :

- le recours à un cabinet spécialisé,
- pour un coût plafonné de 20.000 € TTC,
- de déposer une demande de subvention de 80% dans le cadre du programme LEADER actuel (reste à charge 4.000€).

Le Comité syndical, après en avoir débattu :

- **AUTORISE** le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne à se faire accompagner dans l'élaboration de la candidature par un cabinet spécialisé,
- **AUTORISE** le Président à organiser une consultation des différentes offres de prestations, dans la limite de 20 000 € TTC
- **AUTORISE** le Président à déposer une demande de subvention de 80% dans le cadre du programme LEADER actuel,
- **AUTORISE** le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération et à signer tous les documents y afférant.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Chaumont-sur-Tharonne, le 21 février 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,

A blue ink signature of Pascal Bioulac, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by the name 'Bioulac' in a cursive script.

Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-05

OBJET : RH – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DEMISE A DISPOSITION AUPRÈS DU SYNDICAT MIXTE DU SERVICE RH DE LA MAIRIE DE LAMOTTE-BEUVRON POUR 2022

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt et un février deux-mille-vingt-et-deux à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Chaumont-sur-Tharonne, 193 rue du Bois Fraisier – Espace Tharonne, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementales), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier,) Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Guillaume GIOT, (Neung-sur-Beuvron), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne).

Avait donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Stéphane LEROY

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de votants : 51 + 3 pouvoirs

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le mercredi 09 février 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. M. Stéphane LEROY, Maire de Selles-Saint-Denis, est nommé pour remplir cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article L.5721-2 du CGCT,

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne,

Vu l'article L.5721-9 du CGCT qui prévoit que « *Les services d'un syndicat mixte associant exclusivement des collectivités territoriales ou des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération*

intercommunale peuvent être en tout ou partie mis à disposition de ses membres, pour l'exercice de leurs compétences. Une convention conclue entre le syndicat et les collectivités territoriales ou les établissements intéressés fixe alors les modalités de cette mise à disposition. Cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement par la collectivité ou l'établissement des frais de fonctionnement du service ».

« Dans les mêmes conditions, par dérogation à l'article L. 5721-6-1, les services d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale membre peuvent être en tout ou partie mis à disposition du syndicat mixte pour l'exercice de ses compétences ».

Le Maire ou le Président de la collectivité territoriale ou de l'établissement public adresse directement au chef de service mis à disposition toutes instructions nécessaires à l'exécution des tâches qu'il confie audit service.

Il contrôle l'exécution de ces tâches. Il peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au chef dudit service pour l'exécution des missions qu'il lui confie en application de l'alinéa précédent. »

Vu les délibérations n°2019-713 du 10-07-2019 et n°2020-40 du 25 novembre 2020 du comité syndical du Pays de Grande Sologne adoptant, par convention, la possibilité de mettre à disposition le service Ressources Humaines de la commune de Lamotte-Beuvron, au bénéfice du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, notamment pour la gestion des paies des agents,

Considérant que la convention pour l'année 2021 est arrivée à échéance au 31 décembre 2021,

Considérant que le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne emploie des agents territoriaux statutaires mais ne dispose pas de service des Ressources Humaines.

Il est proposé de reconduire la convention de mise à disposition du service des Ressources Humaines de la ville de Lamotte-Beuvron au bénéfice du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, notamment pour la gestion des paies des agents. Cette mise à disposition interviendra par convention entre les 2 collectivités et sera effective jusqu'au 31 décembre 2022. Elle pourra être renouvelée par reconduction expresse.

Les agents concernés sont placés, pour l'exercice de leurs fonctions, sous l'autorité fonctionnelle du Président du syndicat mixte.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service mis à disposition s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement (exprimé en jours). Le coût unitaire journalier a été estimé à 68 € et se décompose comme suit :

. 1 adjoint administratif principal 2nde classe à 100 % : 68 €

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de renouvellement de la mise à disposition du service Ressources Humaines de la ville de Lamotte-Beuvron au bénéfice du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne,
- **PRECISE** que cette mise à disposition s'exercera dans les conditions fixées par une convention entre les collectivités,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition correspondante et tout acte nécessaire sa bonne exécution.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Chaumont-sur-Tharonne, le 21 février 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,



Pascal BIOULAC

2022/06

DELIBERATION 2022-06

OBJET : FINANCES – DUREE D’AMORTISSEMENT DES BIENS

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi vingt et un février deux-mille-vingt-et-deux à dix-neuf heures, à la salle des fêtes de Chaumont-sur-Tharonne, 193 rue du Bois Fraisier – Espace Tharonne, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU, Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D’ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER, Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI, Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ (Conseillères départementales), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier,) Mme Pirkko TURUNEN (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Guillaume GIOT, (Neung-sur-Beuvron), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne).

Avait donné pouvoir : 3

Secrétaire de séance : Stéphane LEROY

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 51

Nombre de votants : 51 + 3 pouvoirs

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le mercredi 09 février 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l’élection d’un secrétaire de séance. M. Stéphane LEROY, Maire de Selles-Saint-Denis, est nommé pour remplir cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2321-1 et L2321-2-27 ;

Vu la délibération n°2020-38 du 25 novembre 2020 du comité syndical du Pays de Grande Sologne fixant la méthode et la durée d’amortissement de certaines immobilisations ;

Considérant qu’il convient d’actualiser et de compléter les durées d’amortissement des biens selon le tableau ci-dessous :

Italique : durée obligatoire selon l'instruction comptable de la M14

IMPUTATIONS	IMMOBILISATIONS	DUREE AMORTISSEMENT (en année)
202	<i>Documents d'urbanisme</i>	5
2031	<i>Frais d'études</i>	5
202	<i>Documents SCoT</i>	10
2032	<i>Frais de recherche et développement</i>	5
2033	<i>Frais d'insertion</i>	5
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	3
2051	Logiciels	3
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15
2182	Matériel de transport	8
2183	Matériel informatique	3
2183	Matériels de bureau	5
2184	Mobiliers	10
2188	Autres immobilisations corporelles	5
2188	Coffre-fort	20

- **Considérant** que l'amortissement des immobilisations sera linéaire ;
- **Considérant** que le seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de faible valeur sont amorties sur une année, est fixé à 500 €,
- **Considérant** que ces dispositions entreront en vigueur au 1^{er} mars 2022,

Entendu l'exposé du Président,

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité :

- **RAPPORTE** la délibération n°2020-38 du 25 novembre 2020,
- **APPROUVE** la durée d'amortissement des biens précisés dans le tableau ci-dessus,
- **FIXE** à 500 € le seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de faible valeur sont amorties sur une année,
- **PRECISE** que l'amortissement des biens sera linéaire,
- **APPLIQUE** ces conditions d'amortissement à compter du 1^{er} mars 2022.

A Chaumont-sur-Tharonne, le 21 février 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,

Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-07

OBJET : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Souesmes, 3 rue du champ de Foire, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, (Selles-Saint-Denis), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne) Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine LUNEAU

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 49 + 1 pouvoir

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le lundi 14 mars 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme CAILLOU-ROBERT (CRCVL), Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU l'article L.1612-12 du CGCT relatif à l'arrêt des comptes par l'organe délibérant.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. Mme Catherine LUNEAU, maire-adjointe de la commune de Salbris, est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Président présente le compte de gestion en amont de l'examen du compte administratif 2021. Le Président précise que le compte administratif et le compte de gestion sont en cohérence. Il précise également que la note de synthèse du compte administratif 2021 a été communiquée au préalable aux élus du comité syndical par mail le 14 mars 2022.

Sous la présidence déléguée, Monsieur le président ayant quitté provisoirement la salle, Monsieur Alexandre AVRIL, 2e Vice-président, soumet au vote l'approbation du compte de gestion 2021.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Les membres du Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- **DECLARENT** que le compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Souesmes, le 23 mars 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC



DELIBERATION 2022-08

OBJET : ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Souesmes, 3 rue du champ de Foire, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, (Selles-Saint-Denis), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne) Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine LUNEAU

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 49 + 1 pouvoir

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le lundi 14 mars 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme CAILLOU-ROBERT (CRCVL), Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'article L.1612, alinéa 2, du CGCT relatif aux conditions d'adoption du compte administratif.

Le Président du syndicat mixte du Pays de grande Sologne ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance. Madame Catherine LUNEAU, Maire-adjointe de Salbris, est nommée pour remplir cette fonction.

Le Président indique que le présent compte administratif 2021 a été présenté au préalable à l'ensemble des membres du comité syndical par une note de synthèse par mail le 14 mars dernier. Le compte administratif pour l'année 2021 est arrêté comme suit :

La balance générale fait apparaître un **résultat positif de + 122 262,77 €** se décomposant en :

- Investissement : - 11 038,47 € (SCoT)
- Fonctionnement : + 133 301,24 €
- Excédent : + 122 262,77 €

Le **solde** provient :

- de subventions régionales et européennes supérieures au prévisionnel (LEADER),
- d'une facturation du poste mutualisé avec la chambre d'agriculture inférieure aux prévisions,
- de projets de promotion territoriale non réalisés en raison de la crise sanitaire,
- d'études non menées dans le cadre du CRST (ex : CLS).

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 - DEPENSES TOTALE : 247 357,39 €**

Charges à caractère général (chapitre 11) : 45 303,98 €.

Charges de personnel (chapitre 12) : 202 050, 97 €.

65 : Autres charges : 2,44 €

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT 2021 – RECETTES : 380 658,63 € :**

002 : Excédent reporté : report de l'exercice 2020 : 84 039, 27 €

64 : Remboursements rémunération : 70 036,07€

74 : dotations, subventions et participations : 226 582,60 €

7472 : Région : 50 000 €

7473 : Département : 27 000,00 €

74741 : Communes et groupements : 80 000,00 €

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : 38 284,00 €

7481 : Attribution sur versement : 31 298,60 €

75 : autres produits de gestion courante : 0,69 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 – DEPENSES : 14 319,07 €**

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles : 11 535,07 €

Chapitre 21 : immobilisations corporelles : 2 784,00 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT 2021 : RECETTES 3 280,00 € (résultat reporté)**

Sous la présidence déléguée, Monsieur le président ayant quitté provisoirement la salle, Monsieur Alexandre AVRIL, 2^e Vice-président, soumet au vote l'approbation du compte administratif 2021.

Les élus du comité syndical du Pays de grande Sologne, après avoir débattu, à l'unanimité :

- **CONSTATENT** les identités de valeur votées entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- **RECONNAISSENT** la sincérité des réalisations et des restes à réaliser ;
- **ARRETERENT** le compte administratif 2021 et les résultats définitifs.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Souesmes, le 23 mars 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le 2^e Vice-président,
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Alexandre AVRIL

DELIBERATION 2022-09

OBJET : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Souesmes, 3 rue du champ de Foire, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, (Selles-Saint-Denis), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne) Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine LUNEAU

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 49 + 1 pouvoir

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le lundi 14 mars 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme CAILLOU-ROBERT (CRCVL), Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
VU l'article 1612-2 du CGCT relatif à l'adoption du budget,

Monsieur Pascal BIOULAC, Président du syndicat mixte ouvert, présente le rapport suivant,
Considérant l'instruction budgétaire et comptable M 14 et après avoir débattu des orientations budgétaires en comité syndical le 21 février dernier, **le budget primitif 2022 pour le syndicat mixte ouvert du Pays de Grande Sologne s'équilibre comme suit :**

- Section de fonctionnement : **416 286,77 €**, ce qui correspond à une augmentation d'environ 42 000 € par rapport au Budget Primitif 2021 mais ce budget tient compte de l'accompagnement à la prochaine programmation Leader et au contrat local de santé d'une part, à l'embauche d'une cheffe de mission Petite Ville de Demain.
- Montant du budget alloué à la section d'investissement est fixé à **57 038,47 €**.

- **Section de fonctionnement : DEPENSES**

011 : Charges à caractère général : 92 529,72 €.

012 : Charge de personnel : 265 650 €.

023 : Virement à l'investissement : 54 512,05 €.

042 : opérations d'ordre entre sections : 1 580 €

65 : Autres charges : 1 515 €

66 : charges financières : 500 €

- **Section de fonctionnement : RECETTES**

A noter l'augmentation des contributions de 30 % pour les communes et 50% pour les communautés de communes.

002 : Excédent reporté : 122 262,77 € (études et manifestations non réalisées).

74 : Dotations subventions et participations : 294 024,00 € dont :

7472 : Région : 50 000,00 €

7473 : Département : 27 000,00 €

74741 : Communes groupements : 114 000,00 € (dont 104 000 € contributions + 5 000 € Lamotte-Beuvron et 5 000 € Salbris pour le poste de cheffe de mission Petite Ville de Demain).

74758 : Autres groupements (communautés de communes) : 62 424,00 € (dont 57 424,00 € + 5 000 € CCSE pour le poste Petite Ville de Demain)

7481 : Attribution versement subventions (LEADER + subventions Région) : 15 000 €

- **Section d'investissement : DEPENSES**

001 : déficit reporté : 11 038,47 €

20 : Immobilisations incorporelles : 42 000,00 €

21 : Immobilisations corporelles : 4000,00 € dont :

2183 : Matériel informatique : 2 000,00€

2051 : Logiciels : 2 000 €

- **Section d'investissement : RECETTES**

001 : Résultat reporté : 0,00 €

021 : Virement du fonctionnement : 54 512,05 €

10 : dotations fonds divers et réserves (dont FCTVA) : 947,00 €

28 : amortissement des immobilisations : 1 579,42 €

Monsieur le Président soumet au vote des élus le projet de budget primitif 2022.

Les élus du comité syndical du Pays de grande Sologne, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- **ADOPTENT** tel qu'annexé à la présente délibération, le budget primitif pour l'exercice 2022 du syndicat mixte ouvert du Pays de grande Sologne qui s'équilibre comme ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Souesmes, le 23 mars 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-10

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Souesmes, 3 rue du champ de Foire, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, (Selles-Saint-Denis), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne) Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine LUNEAU

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 49 + 1 pouvoir

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le lundi 14 mars 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme CAILLOU-ROBERT (CRCVL), Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU l'instruction budgétaire et comptable M 14,

VU l'article L2311-5 du CGCT relatif à l'affectation des résultats,

VU la délibération n°2022-08 du 23 mars 2022 portant approbation du compte administratif 2021,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2021 fait apparaître les résultats d'exécution suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES
Résultat ou solde reporté	84 039,27 €	--	3 280,60 €	0,00 €
Réalisé 2021	296 619,36 €	247 357,39 €	0,00 €	14 319,07 €
TOTAL	380 658,34 €	247 357,39 €	3 280,60 €	14 319,07 €
Solde d'exécution budgétaire	133 301,24 €		- 11 038,47 €	
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde d'exécution budgétaire avec restes à réaliser	133 301,24 €		- 11 038,47 €	
SOLDE CUMULE	122 262,77 €			

A l'issue du vote du budget 2022, le Président du syndicat mixte propose au comité syndical l'affectation du résultat comme suit :

Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement du budget principal 2021 fait apparaître un excédent cumulé de + 133 301,24 €.
 Résultat de clôture à affecter : 133 301,24 € ;
 Couverture du besoin réel de financement de la section investissement : - 11 038,47 € ;
 Excédent reporté en section de fonctionnement (002) : 122 262,77 €.

Section d'investissement :

La section d'investissement du budget principal 2021 fait apparaître un déficit cumulé de - 11 038,47 €.
 Solde d'exécution en investissement : - 11 038,47 € ;
 Résultat d'investissement reporté (001) : - 11 038,47 €
 Couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement (1068) : 11 038,47 €

Le comité syndical du Pays de Grande Sologne, entendu l'exposé qui précède, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** l'affectation de résultat de fonctionnement du compte administratif 2021.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
 Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Souesmes, le 23 mars 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,

**SYNDICAT MIXTE
 DU PAYS DE
 GRANDE SOLOGNE**
 14 avenue de l'Europe
 41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-11

OBJET : ADHESIONS – COTISATIONS 2022

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Souesmes, 3 rue du champ de Foire, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, (Selles-Saint-Denis), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne) Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine LUNEAU

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 49 + 1 pouvoir

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le lundi 14 mars 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme CAILLOU-ROBERT (CRCVL), Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2022-09 du comité syndical du Pays de Grande Sologne adoptant le budget primitif 2022,

Le Président du syndicat mixte ouvert du Pays de grande Sologne propose aux membres du comité syndical, comme les années précédentes, d'adhérer aux structures et organismes suivants :

- Au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loir-et-Cher (CAUE) - montant de la cotisation : 200 €,

- A l'Observatoire économique et des territoires de Loir-et-Cher- montant de la cotisation : 700 €,
- A l'Association régionale des Pays en Région Centre Val de Loire (A3P) - montant disponible au mois de juin,
- Au Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA – montant de la cotisation : 280 €
- Au Comité National d'Action Sociale (CNAS) et au Comité des œuvres sociales du personnel des collectivités territoriales (COS) – 3191.73€,
- A l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP)- montant de cotisation : 600 €,
- Au Groupe de Recherches Archéologiques et Historiques de Sologne (GRAHS) – montant de l'abonnement : 48 €,
- A la Nouvelle République – montant de l'abonnement : environ 354.05 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les élus du comité syndical :

- **APPROUVENT** les adhésions, cotisations et abonnements du syndicat mixte aux organismes et structures mentionnés ci-dessus.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Souesmes, le 23 mars 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-12

OBJET : 2022- RENOUELEMENT DU PARTENARIAT A LA COOPERATION DECENTRALISEE

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Souesmes, 3 rue du champ de Foire, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAULT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orcay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, (Selles-Saint-Denis), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne) Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine LUNEAU

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 49 + 1 pouvoir

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le lundi 14 mars 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme CAILLOU-ROBERT (CRCVL), Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la convention de coopération décentralisée entre la région Centre Val de Loire et la région Meknès Fès 2016-2021 du 20 avril 2016,

Vu la délibération n°2019-699 du 27 mars 2019 adoptée par le comité syndical relative à la coopération entre le Pays de grande Sologne, la région Centre Val de Loire et la région de Meknès-Fès pour le développement du tourisme équestre au Maroc,

Vu les délibérations n°2020-18 du 9 mars 2020 et n°2021-12 du 8 mars 2021 adoptées par le comité syndical du Pays de Grande Sologne relatives au renouvellement du partenariat entre le syndicat mixte du Pays de

Grande Sologne avec la Région Centre Val de Loire et la Région Meknès-Fès, dans le cadre de la coopération décentralisée concernant le projet de développement du tourisme équestre pour les années 2020 et 2021 ;
Vu la délibération n°2022-09 du 23 mars 2022 adoptant le budget primitif,

Le territoire du syndicat mixte du Pays de grande Sologne a été désigné « territoire référent » par le Conseil régional Centre Val de Loire, dans le cadre de la coopération décentralisée avec la région Meknès Fès, pour mener un projet de développement du tourisme équestre dans la province d'Ifrane. L'année 2019 a été consacrée à étudier la faisabilité, la viabilité, et définir les objectifs par l'ensemble des acteurs et des partenaires impliqués dans la démarche.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19 a fortement bouleversé les projets et les actions prévues dans le cadre de la coopération décentralisée. Les années 2020 et 2021 ont été consacrées à l'élaboration d'un diagnostic de territoire et à l'analyse des opportunités de structuration de la filière portés par la Région Fès-Meknès, avec l'appui de la Région Centre Val de Loire, de la Fédération Française d'Equitation, du Comité Régional d'Equitation et du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne, dans la province d'Ifrane (forces, faiblesses, atouts, les hébergements présents, les carences...).

Comme en Sologne, le projet ambitionne de structurer une activité économique responsable et complémentaire pour les populations rurales, grâce au développement d'un tourisme rural, respectueux de l'environnement et des habitants, qui valorise également le patrimoine historique, culturel et naturel des territoires.

Ce projet, inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée entre les Régions Centre Val de Loire et Fès-Meknès, a été retenu par le ministère des affaires étrangères pour bénéficier d'une aide financière du dispositif du fonds conjoint.

Pour cette année 2022, le Président propose de renouveler ce partenariat comme suit :

- Accueil d'une délégation marocaine sur le territoire du Pays de Grande Sologne le 29 mars prochain pour présenter les travaux d'avancement au balisage des itinéraires et à la formation des guides dans la province d'Ifrane. Les frais d'hébergement en France ne seront pas pris en charge par le syndicat mixte.
- Valorisation RH du poste de direction dans l'accompagnement du projet,
- Missions techniques et de haut niveau dans la Région de Meknès-Fès pour mener à bien ce projet (pour financer les missions et déplacements éventuels des techniciens (directrice) et de deux élus du Pays de Grande Sologne). Pour cette année 2022, la mission consistera essentiellement à accompagner la Région Meknès-Fès dans l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial et d'élaboration d'une « marque-destination ».

Après en avoir débattu, à l'unanimité, les membres du Comité syndical :

- **APPROUVENT** le renouvellement du partenariat pour l'année 2022 entre le syndicat mixte du Pays de grande Sologne et les Régions Centre Val de Loire et Meknès-Fès, dans le cadre de la coopération décentralisée ;
- **APPROUVENT** le projet de coopération sur le développement du tourisme équestre et l'accompagnement à l'élaboration d'une stratégie de marketing territorial et de création de « marque-destination » ;
- **APPROUVENT** l'accueil de délégations marocaines sur le territoire du Pays de Grande Sologne ;
- **AUTORISENT** le Président à engager les éventuels frais liés à la bonne exécution du projet et à solliciter les subventions auxquelles le Pays pourrait prétendre ;
- **AUTORISENT** le Président, élu du Pays éventuellement désignés référents et techniciens du syndicat mixte à mener les missions nécessaires dans la Région de Meknès-Fès à la réalisation de ce projet partenarial (déplacements, hébergements, restauration).

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
 Et ont signé au registre tous les membres présents.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

SYNDICAT MIXTE
 DU PAYS DE
 GRANDE SOLOGNE
 14 avenue de l'Europe
 41600 LAMOTTE-BEUVRON

Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-13

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU LEADER POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DU PROGRAMME POUR L'ANNEE 2022

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Souesmes, 3 rue du champ de Foire, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, (Selles-Saint-Denis), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne) Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine LUNEAU

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 49 + 1 pouvoir

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le lundi 14 mars 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme CAILLOU-ROBERT (CRCVL), Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Vu la délibération n°2015-555 du syndicat mixte du Pays de grande Sologne relative à la candidature Leader « Une culture au naturel »,

Vu la délibération n°2016-577 du syndicat mixte du Pays de grande Sologne précisant que la gestion du programme leader « La Sologne, une culture au naturel » relevait du GAL Leader Pays de grande Sologne, pour l'animation-gestion de ce programme ainsi que pour les démarches et initiatives contribuant à la concrétisation du programme,

Vu la délibération n°2016-584 du syndicat mixte du Pays portant sur l'animation du programme Leader 2014-2020, et la délibération n°2016-588 sollicitant la subvention Leader au titre de la mesure 19.4 au taux de 80%.

Considérant que la gestion administrative et financière du programme Leader relève du poste mutualisé avec la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher pour assurer ces missions au bénéfice du GAL Grande Sologne et du syndicat mixte,

Considérant que l'animation programme Leader est portée par le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne,

Considérant que la convention entre le dispositif FEADER et le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne 2014-2020 prévoyait que le poste mutualisé avec la chambre d'agriculture pour la gestion du programme Leader puisse bénéficier d'une participation financière annuelle au titre de la fiche 19-4 (animation-gestion) du dispositif,

Considérant que la fin d'exécution du programme Leader a été repoussée à décembre 2022,

Le Président propose que les coûts d'animation et de gestion du programme LEADER pour l'année 2022 (salaires environnés de ces agents...) fassent l'objet d'une demande de financement, au titre de la mesure 19.4 du programme européen Leader, au taux de 80%.

Le Comité syndical, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet et sa demande de financement,
- **AUTORISE** le Président à solliciter la subvention Leader dans le cadre du dossier « Animation-Gestion 2022 » et à signer les documents s'y rapportant.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Souesmes, le 23 mars 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-14

OBJET : ELABORATION D'UN CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS) A L'ECHELLE DU TERRITOIRE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE – REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE ET DEFINITION DES PRIORITES DU FUTUR CLS

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Souesmes, 3 rue du champ de Foire, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, (Selles-Saint-Denis), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne) Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine LUNEAU

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 49 + 1 pouvoir

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le lundi 14 mars 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme CAILLOU-ROBERT (CRCVL), Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires du 21 juillet 2009 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et notamment son article 158 ;

Considérant que la mise en œuvre du Plan Régional de Santé (PRS) peut faire l'objet de contrats locaux de santé, conclus avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), notamment avec les collectivités territoriales et leurs regroupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement socio-médical ;

Considérant que le Contrat Local de Santé permet de décliner le Plan Régional de Santé en fonction des besoins spécifiques d'un territoire de proximité et qu'il constitue un cadre juridique et partenarial ;

Considérant que le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne souhaite s'engager dans une démarche de Contrat Local de Santé qui devrait permettre à tous les acteurs impliqués dans la politique de santé et de la qualité de vie du territoire de la Grande Sologne, d'agir ensemble, de façon coordonnée, autour d'objectifs prioritaires définis en concertation et répondant à des besoins concrets des 25 communes et des 3 communautés de communes (Cœur de Sologne, Sologne des Rivières et Sologne des Etang) ;

Considérant que le Contrat Local de Santé porte sur tous les champs de l'Agence Régionale de Santé et qu'il permet de définir un Projet Local de Santé qui doit améliorer la fluidité des parcours de santé : santé mentale, maladies chroniques, vieillissement, réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé ;

Considérant que pour déterminer des priorités d'actions dans ce domaine, il est nécessaire de procéder à un diagnostic global des besoins des 25 communes et des 3 intercommunalités ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé apportera un appui financier à la réalisation de ce diagnostic et à l'animation du futur contrat,

Le Président propose au comité syndical :

- D'approuver la démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays de Grande Sologne,
- De s'engager dans la réalisation d'un diagnostic de territoire à l'échelle des 25 communes et des 3 intercommunalités composant le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne ;
- De solliciter un appui financier de l'Agence Régionale de Santé pour la réalisation de ce diagnostic et l'animation du futur Contrat.

Les élus du comité syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** la démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle du Pays de Grande Sologne,
- **AUTORISENT** la réalisation d'un diagnostic de territoire à l'échelle des 25 communes et des 3 intercommunalités composant le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne ;
- pour la réalisation de ce diagnostic, l'animation du futur Contrat et les mise en œuvre d'action, **AUTORISENT**, le Président à solliciter un appui financier auprès de l'Agence Régionale de Santé, de la Région ou de l'Union européenne ;
- **AUTORISENT** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de ce projet.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Souesmes, le 23 mars 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-15

OBJET : SANTE - SOUTIEN AU PROJET DE LABELLISATION DE L'INSTITUT MEDICAL DE SOLOGNE EN « HOPITAL DE PROXIMITE »

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Souesmes, 3 rue du champ de Foire, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, (Selles-Saint-Denis), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne) Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine LUNEAU

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 49 + 1 pouvoir

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le lundi 14 mars 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme CAILLOU-ROBERT (CRCVL), Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Vu la délibération n°2022-14 du 23 mars 2022 du comité syndical du Pays de Grande Sologne portant sur la volonté du territoire d'élaborer un contrat local de Santé ;

Considérant que l'ensemble des élus du Pays de Grande Sologne ont inscrit la thématique de la santé comme un des axes prioritaires du projet de territoire du syndicat mixte ;

Considérant que l'institut Médical de Sologne (IMDS), implanté à Lamotte-Beuvron, pend en charge les

concitoyens avec des installations techniques de qualité et des professionnels aux compétences reconnues ;

Considérant que l'IMDS constitue un recours naturel, de proximité et efficace pour la santé des habitants ;

Considérant que le territoire de la Grande Sologne souffre d'une désertification médicale supérieure à la moyenne nationale et départementale, qui se traduit dans des chiffres qui sonnent comme une alerte :

- 72,9 médecins généralistes pour 100 000 habitants (contre 110,5 dans le Loiret voisin et 153,5 en France)
- 12,7 spécialistes pour 100 000 habitants (contre 133,1 dans le Loiret voisin et 186,6 en France) ;

Considérant qu'il est donc évident que la Sologne souffre d'un déficit chronique d'offre de soins hospitalière et de médecine de ville dont les concitoyens souffrent et qui ne peut laisser les pouvoirs publics indifférents ;

Le Président explique aux membres du comité syndical que le label « hôpital de proximité » est un dispositif créé par l'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn dans le cadre du programme « Ma Santé 2022 » avec 6 objectifs prioritaires : renforcer les liens entre médecine de ville et hôpital, meilleure prise en charge des personnes en situation de vulnérabilité ; mise en place d'actions en faveur de la promotion de la santé ; permanence des soins ; activités de médecine et consultations spécialisées ; accès à des plateaux techniques.

Il rappelle que les équipes de l'Institut Médical De Sologne (IMDS) ont présenté leur projet de labellisation de l'IMDS en « hôpital de proximité » le 14 mars devant les maires du syndicat mixte. Il rappelle que l'IMDS est spécialisé en cardiologie, pneumologie, gériatrie, soins médicaux et réadaptation, et que l'institut médical bénéficie également d'un centre de santé, de radiologie, et d'un laboratoire d'analyses médicales ouverts à tous.

Il précise que cette labellisation en « hôpital de proximité » par l'ARS viendrait concrétiser le projet collectif de territoire porté par les équipes de l'IMDS pour répondre à l'organisation des soins de proximité, et constituerait une des réponses aux besoins en santé de la population, à l'heure où les territoires ruraux rencontrent de plus en plus de difficultés à attirer les professionnels de santé. Labelliser l'Institut Médical De Sologne permettrait aussi de proposer des moyens et des lits supplémentaires en médecine. Le Président rappelle que seule l'ARS est compétente pour délivrer cette dérogation, et que l'IMDS remplit 5 des 6 critères (pas de lits en médecine).

Aussi, le Président propose à l'ensemble des membres du comité syndical de rédiger un courrier du Pays pour soutenir la démarche de l'IMDS et demander une dérogation pour bénéficier de la création de lits en médecine. Il propose également que les communes et communautés de communes du Pays fassent de même dans leurs conseils respectifs. Le Pays pourra envoyer en modèles sa délibération et son courrier aux collectivités qui le souhaitent.

Il s'agit pour les membres du comité syndical, collectivement unis dans cette démarche, d'un enjeu de santé publique pour le territoire de Sologne.

Les membres du comité syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **SOUTIENNENT** l'IMDS dans sa démarche de labellisation en « hôpital de proximité » ;
- **SOUTIENNENT** l'IMDS dans sa démarche d'obtention d'une autorisation en lits de médecine ;
- **AUTORISENT** le Président à interpeller et à écrire aux pouvoirs publics concernés pour soutenir cette démarche.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Souesmes, le 23 mars 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-16

OBJET : SOUTIEN GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE DU LOIR ET CHER

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le mercredi vingt-trois mars deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Souesmes, 3 rue du champ de Foire, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, (Conseiller départemental), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. François VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon) M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Claire DASSE (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), Mme Sylviane DEWEILDE (Orçay), Mme Bernadette COURRIOUX, Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), Mme Ghyslaine DOGNIN, M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Virginie VERNERET, Mme Tania ANDRÉ, M. Christophe THORIN (Conseillers départementaux), M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), M. Adrien SABOUREAU (Orçay), M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, (Selles-Saint-Denis), Mme Kathaleen COURCELLES (Vernou-en-Sologne) Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 1

Secrétaire de séance : Mme Catherine LUNEAU

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 49

Nombre de votants : 49 + 1 pouvoir

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : jeudi 13 janvier 2022, ordre du jour le lundi 14 mars 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme CAILLOU-ROBERT (CRCVL), Mme KANENGIESER, Mme VENON (PGS).

Le Président indique qu'il a reçu récemment les Présidents et directeurs du Groupement de Défense Sanitaire du Loir-et-Cher (GDS41). Ceux-ci lui ont fait part de leurs inquiétudes concernant la disparition progressive et accélérée des vétérinaires ruraux dans notre territoire, et en France plus généralement. **Il s'agit à la fois d'un problème de santé, de sécurité alimentaire et de préservation des filières agricoles et d'élevage du territoire.** En Loir-et-Cher, la situation s'est aggravée en raison de la diminution du nombre d'éleveurs et du fait de la rentabilité moindre des déplacements par nombre d'éleveurs. Il n'existe plus de vétérinaires ruraux sur le territoire du Pays. Beaucoup de vétérinaires sont des femmes (80%) dont le conjoint est cadre supérieur et le territoire n'est pas assez attractif en propositions de travail.

D'autre part, beaucoup de cabinets sont rachetés par des groupes financiers et des fonds de pension qui arrêtent l'activité rurale par la suite, faute de cadre législatif pour endiguer ce phénomène.

Le problème essentiel demeure la gestion des urgences.

Le Président propose aux membres du comité de faire apparaître cette problématique dans le futur CLS (agriculture, sécurité alimentaire, attractivité).

Le Président Pascal BIOULAC propose aux membres du syndicat mixte de soutenir les actions du GDS 41 de la manière suivante :

- **Consultation des cabinets de vétérinaires présents sur le territoire ;**
- **Courrier au Président du Conseil départemental** (car la loi DDADUE a réintroduit la possibilité pour le Département de financer à nouveau des actions dans le domaine du sanitaire animal) ;
- **Courrier au Président du Conseil régional.**

Il s'agit pour les membres du comité syndical, collectivement unis dans cette démarche, d'un enjeu de santé publique pour le territoire de Sologne mais aussi de préservation de l'élevage et de l'agriculture.

Les membres du comité syndical, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **SOUTIENNENT** la démarche du Groupement de Défense Sanitaire;
- **SOUTIENNENT** la démarche du Président du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne ;
- **AUTORISENT** le Président à interpeller et à écrire aux pouvoirs publics et aux acteurs concernés pour soutenir cette démarche.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Souesmes, le 23 mars 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC



DELIBERATION 2022-17

OBJET : Contrat Régional de Solidarité Territorial (CRST)

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en bureau, le mardi treize septembre deux-mille-vingt-deux à neuf heures trente minutes, à l'hôtel des entreprises, 14 avenue de l'Europe à Lamotte-Beuvron, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaients présents : M. Pascal BIOULAC, M. Alexandre AVRIL, Mme Agnès THIBAUT, M. Patrick LUNET, M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Isabelle GASSELIN, M. Guillaume GIOT, M. Jean-Michel DEZELU, Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Christian MAUCHIEN,

Etaients absents excusés : Mme Bernadette COURRIOUX, M Daniel LOMBARDI

Avait donné pouvoir : 0

Nombre de membres titulaires en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date : de la convocation : le 26 juillet 2022 / **de l'ordre du Jour :** le 06 septembre 2022

Assistaient également au Bureau : M. Christian LEONARD, Mme Adeline KANENGIESER.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président, après avoir annoncé l'ordre du jour, fait un point sur l'état d'avancement et d'engagement du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Grande Sologne :

- **Dossiers ayant déjà fait l'objet d'un arrêté subvention au CRST-2 :**
 - **Création de tennis couverts à Lamotte Beuvron (CCCS) :** versement d'une aide de 193 700 € (20%) – sur un montant des dépenses de 968 900 € HT.
 - **Création d'un pôle multi-accueil (commune de Lamotte Beuvron) :** versement d'une aide de 383 000 € (30%) – sur un montant de dépenses à 1 400 000 € HT.
 - **Installation de Mme Chevalier en maraichage bio et création d'un local de vente directe de légumes à Yvoy-le-Marron :** versement d'une aide de 17 300 € (40%), sur un montant total de dépenses éligibles de 43 250 € HT.

Soit un total de subvention de 594.300€, 9% de l'enveloppe globale.

Le Président présente ensuite les dossiers récemment instruits par les services du syndicat mixte et de la Région et propose de les soumettre aux votes des membres du Bureau :

- **Installation de Mme Chevalier en maraichage bio et création d'un local de vente directe de légumes à Yvoy-le-Marron :** versement d'une aide de 17 300 € (40%), sur un montant total de dépenses éligibles de 43 250 € HT. Il est proposé de d'apporter une nouvelle fois une aide financière à Madame Chevalier identique à la précédente car celle-ci devait bénéficier d'une mesure européenne 422 mais son dossier, arrivé trop tard au service instructeur, a été rejeté.

AVIS DU BUREAU : FAVORABLE A L'UNANIMITE

- **Commune de Saint-Viâtre** : étude pour la rénovation de la muséographie de la Maison des étangs (projet identifié au contrat). Les travaux liés résultant de cette étude seront par la suite financés pour partie via les fonds européens LEADER.
Coût : 16.900 € HT, subvention sollicitée : 13.520 € (80%).

AVIS DU BUREAU : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Les membres du Bureau, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **PRENNENT ACTE** de l'état d'avancement et d'engagement du CRST
- **APPROUVENT** la demande de subvention de Madame Chevalier ;
- **APPROUVENT** la demande de subvention de la commune de Saint-Viâtre.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Lamotte-Beuvron, le 13 septembre 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOLAC

DELIBERATION 2022-18

OBJET : candidature du Pays de Grande Sologne à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en Bureau, le mardi treize septembre deux-mille-vingt-deux à neuf heures trente minutes, à l'hôtel des entreprises, 14 avenue de l'Europe à Lamotte-Beuvron, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Alexandre AVRIL, Mme Agnès THIBAUT, M. Patrick LUNET, M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Isabelle GASSELIN, M. Guillaume GIOT, M. Jean-Michel DEZELU, Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Christian MAUCHIEN,

Etaient absents excusés : Mme Bernadette COURRIOUX, M Daniel LOMBARDI

Avait donné pouvoir : 0

Nombre de membres titulaires en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date : de la convocation : 26 juillet 2022 / **de l'ordre du jour** le 06 septembre 2022.

Assistaient également au Bureau : M. Christian LEONARD, Mme KANENGIESER.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président rappelle que le Pays s'est porté candidat à la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 en répondant à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancé par la Région en ce début d'année.

Sur la base d'un cahier des charges élaboré par la Région, le Pays de Grande Sologne a engagé le travail d'élaboration de cette candidature. Un prestataire extérieur a été recruté : son intervention s'est focalisée principalement sur l'animation et la mobilisation des acteurs locaux dans le cadre d'ateliers participatifs ouverts. Puis, sur la base de ce travail, l'équipe technique du Pays a élaboré le plan de développement du projet et la rédaction de la candidature.

Les fiches-actions transmises avec l'invitation à la réunion constituent le cœur de la candidature : définition des opérations et des maîtres d'ouvrage éligibles, etc.

Ces fiches-actions reprennent les objectifs stratégiques régionaux : cadre obligatoire pour répondre à cet appel à projets.

Après discussion du bureau autour des 3 objectifs et de leur intitulé, de l'enveloppe financière sollicitée, le projet de candidature du Pays de Grande Sologne s'organise comme suit :

Intitulé : « **La Grande Sologne : territoire résilient tourné vers l'avenir.** »

Le plan de développement :

Fiche n°1 : Pour une ruralité assumée et attractive :

- ✓ Le renforcement et la montée en gamme des services, de l'offre touristique, de l'animation culturelle et des activités sportives répondant aux attentes sociétales ;
- ✓ Une communication appuyée sur les atouts de ce cadre de vie authentique et qualitatif pour attirer de nouveaux talents (entrepreneurs, professionnels de santé, jeunes solognots exilés pour leur formation, touristes...).

Fiche n°2 : Pour une économie circulaire sécurisant les milieux, les biens et les ressources :

- ✓ Une meilleure connaissance des richesses et aménités locales (biodiversité, forêt...), de leur adaptation au dérèglement climatique ;
- ✓ Un accompagnement dans la transition écologique et énergétique du territoire.

Fiche n°3 : Pour une économie rurale et durable.

- ✓ Un soutien aux actions de structuration et de valeur ajoutée apportées aux activités traditionnelles, gage du maintien de la biodiversité solognote ;
- ✓ Une sécurisation des productions locales dans un contexte socio-économique tendu.

A cela s'ajoutent deux fiches dédiées à la coopération (interterritoriale ou internationale) et une dédiée à l'animation nécessaire à la mise en œuvre du programme LEADER.

Un total de 1.250.000€ serait ainsi sollicité auprès de la Région pour la réalisation de ce programme :

	FEADER (1)	Taux de cofinancement / DPN (2)	Dépenses publiques totales (3) = (1)/(2)
Fiche action 1 : Pour une ruralité assumée et attractive	350.000	80%	437.500
Fiche action 2 : Pour une économie circulaire sécurisant les milieux, les biens et les ressources	250.000	80%	312.500
Fiche action 3 : Pour une économie rurale et durable	250.000	80%	312.500
Fiche action : coopération interterritoriale	150.000	80%	187.500
Fiche action : coopération nationale ou internationale			
Fiche action : animation gestion	250.000	80%	312.500
TOTAL	1.250.000		1.562.500

Le Président propose ensuite aux membres du bureau de valider cette proposition de candidature.

Les membres du Bureau, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **CONFIRMENT** la décision du comité syndical de porter une nouvelle candidature LEADER,
- **APPROUVENT** le projet de plan de développement ainsi présenté.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
 Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Lamotte-Beuvron, le 13 septembre 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président
**SYNDICAT MIXTE
 DU PAYS DE
 GRANDE SOLOGNE**
 14 avenue de l'Europe
 41600 LAMOTTE-BEUVRON
 Pascal BIOLAC

DELIBERATION 2022-19

OBJET : adhésion à l'association « TGV Grand Centre Auvergne » pour l'année 2023.

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en Bureau, le mardi treize septembre deux-mille-vingt-deux à neuf heures trente minutes, à l'hôtel des entreprises, 14 avenue de l'Europe à Lamotte-Beuvron, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Alexandre AVRIL, Mme Agnès THIBAUT, M. Patrick LUNET, M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Isabelle GASSELIN, M. Guillaume GIOT, M. Jean-Michel DEZELU, Mme Chantal MEERSCHAUT, M. Christian MAUCHIEN,

Étaient absents excusés : Mme Bernadette COURRIOUX, M Daniel LOMBARDI

Avait donné pouvoir : 0

Nombre de membres titulaires en exercice : 12

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 10

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Dates de la convocation : 26 juillet 2022 - **de l'ordre du jour** le 6 septembre 2022.

Assistaient également au Bureau : M. Christian LEONARD, Mme Adeline KANENGIESER.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Pascal BIOULAC, Président propose aux membres du Bureau que le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne adhère pour l'année 2023 à l'association « TGV Grand Centre Auvergne ». Il précise que le montant de l'adhésion s'élève à 150 € pour le syndicat mixte.

En effet, le Président indique avoir représenté le Département de Loir et Cher avant les congés d'été lors de l'assemblée générale de cette association. Il informe les membres du Bureau que la position de l'association est en faveur du POCL, dont le tracé couperait en 2 le territoire de Sologne. Les élus du Bureau indiquent être favorables au tracé qui concerne la rénovation de la ligne POLT. Il propose que les Pays et les intercommunalités du territoire adhère à l'association afin d'être plus nombreux à défendre cette position.

Le Président soumet au vote des membres du Bureau l'autorisation d'adhérer à l'association « TGV Grand Centre Auvergne ».

Les membres du Bureau, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVENT** l'adhésion du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne à l'association « TGV Grand Centre Auvergne.
- **AUTORISENT** le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette décision.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Lamotte-Beuvron, le 13 septembre 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :


Le Président,
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-20

OBJET : ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2021-15- AUTORISATION DE SIGNER LE CRTE ET CREATION D'UN POSTE CHARGEE DE MISSION CATEGORIE B – 35/35° « PETITE VILLE DE DEMAIN »

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi trois octobre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, esplanade des anciens combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaients présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN Mme Virginie VERNERET (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAULT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Robert GARNIER (Dhuizon), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Etaients absents excusés : Mme Tania ANDRÉ (Conseillère départementale), Mme Evelyne FOUCHER, M. Michel BUFFET (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Adrien SABOUREAU, Mme Sylviane DEWEILDE (Orcay), Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle en Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN (Vouzou).

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Jean-Michel DEZELU, Maire de Souemes.

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 46

Nombre de votants : 46

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : le 08 septembre 2022, ordre du jour le 23 septembre 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme Cécile CAILLOU-ROBERT (conseillère régionale).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Vu la Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment l'article 16 (JO du 07/08/2019),

Vu le Décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique (JO du 28/02/2020),

Vu le Décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels (JO du 21/12/2019),

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Le syndicat mixte est en cours de négociation des nouvelles générations de contrats avec l'Etat. En accord avec la Préfecture de Loir-et-Cher, il a été proposé par les 3 Présidents de communautés de communes que le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) soit signé et géré à l'échelle du syndicat mixte, comme précédemment le Contrat de ruralité.

Il est proposé d'autoriser le Président du syndicat mixte à signer le CRTE lorsque celui-ci aura été rédigé.

En parallèle, les 3 communes de Neung-sur-Beuvron, Salbris, et Lamotte-Beuvron sont lauréates du dispositif « Petites Villes de Demain », dont les contrats seront annexés au CRTE.

Les contrats « Petites Villes de Demain » prévoient le recrutement d'un chef de projet, catégorie B, dont les missions consisteront à coordonner et gérer les dispositions du programme « Petites Villes de Demain », notamment dans les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, de la politique de la ville, de l'habitat ou de l'environnement. En accord avec Madame la Sous-préfète, le Président propose que ce poste de chef de mission « Petites Villes de Demain » soit mutualisé à l'échelle du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne. Ce poste bénéficiera d'un financement jusqu'à 75 % de la part de l'Etat, le reste à charge sera imputé sur le budget du syndicat mixte, mais les communes et/ou communautés de communes concernées apporteront un soutien financier supplémentaire aux cotisations annuelles pour le syndicat mixte, afin de ne pas alourdir les dépenses de personnels de la structure.

Le Président soumet au vote de l'assemblée délibérante l'autorisation de :

- signer le CRTE d'une part,
- créer un poste de chef de projet dédié aux missions de coordination et de pilotage liées au dispositif « Petites Villes de Demain » au bénéfice des communes de Neung-sur-Beuvron, Salbris et Lamotte-Beuvron, catégorie B, d'autre part.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **AUTORISENT** le Président à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique lorsque celui-ci aura été rédigé,
- **AUTORISENT** M. le Président à signer le contrat de projet et tout document lié,
- **AUTORISENT** la création du poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » précitée.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Lamotte-Beuvron, le 3 octobre 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC

DELIBERATION 2022-21

OBJET : PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE A L'ECHELLE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi trois octobre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, esplanade des anciens combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN Mme Virginie VERNERET (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Robert GARNIER (Dhuizon), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Tania ANDRÉ (Conseillère départementale), Mme Evelyne FOUCHER, M. Michel BUFFET (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Adrien SABOUREAU, Mme Sylviane DEWEILDE (Orcay), Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle en Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN (Vouzou).

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Jean-Michel DEZELU, Maire de Souemes.

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 46

Nombre de votants : 46

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : le 08 septembre 2022, ordre du jour le 23 septembre 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme Cécile CAILLOU-ROBERT (conseillère régionale).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Le Président remercie la présence de Monsieur Jean-Louis DESNOUES, Président du CROS, Patrice DOCTRINAL, Vice-président et Yohan KORMAN (chargé de mission aménagement du territoire). Il rappelle ensuite les différentes étapes de l'élaboration de ce projet sportif :

- L'ensemble du territoire du Pays de Grande Sologne est labellisé « Terre de jeux » dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2024 : communes, communauté de communes, Pays.
- Un comité de pilotage a été créé en partenariat avec le CROS (Comité Régional Olympique et Sportif).

Le Président, Pascal BIOULAC, laisse ensuite la parole à Monsieur Jean-Louis DESNOUES, Président du CROS pour présenter la politique du CROS et le projet sportif de territoire :

- Durant l'année 2021, le CROS a élaboré un **diagnostic des équipements sportifs** sur l'ensemble du territoire des 3 communautés de communes : un territoire globalement bien doté mais de manière hétérogène et avec des équipements vieillissants. La communauté de communes de la Sologne des Etangs ne dispose par exemple que d'un seul gymnase intercommunal alors que Salbris est la commune la plus équipée de la Région Centre Val de Loire, mais avec des équipements vieillissants. Il indique que c'est dans ce territoire que l'on retrouve les coûts les plus bas de la Région Centre Val de Loire pour les tarifs des licences et des cours parmi tous les diagnostics de territoire réalisés. Il indique qu'en Loir-et-Cher, en 2016, les moins de 20 ans étaient inférieurs en nombre aux plus de 60 ans, ce qui nécessite des adaptations dans la politique d'offre à l'échelle départementale.
- Fin avril 2022, sous l'égide du Pays de Grande Sologne et du CROS, l'ensemble du mouvement sportif du territoire a été convié au CRJS de Salbris afin de présenter ce diagnostic et d'échanger sur des thématiques et des problématiques propres au territoire de Sologne.

Le Président précise aux membres du comité que ce projet sportif a été présenté en Bureau du Pays préalablement et souhaite maintenant le soumettre au vote du comité syndical. Il indique que les délégués ont reçu ce projet par courriel préalablement en amont du comité syndical.

Il précise que le Pays de Grande Sologne est le 1^{er} Pays/PETR à s'être engagé dans cette démarche (autre territoire engagé : la communauté de communes de Sauldre et Sologne).

Le Président laisse ensuite la parole à Patrice DOCTRINAL, Vice-Président du CROS pour présenter la démarche et la proposition de projet sportif de territoire. Il s'appuie sur un diaporama pour résumer son propos :

(Patrice DOCTRINAL) - Proposition de projet sportif à l'échelle du Pays 2022/2026 - 3 AXES :

Monsieur DOCTRINAL précise que le CROS s'est appuyé sur l'ensemble des documents du Pays (diagnostic de territoire ; schéma de services ; CRST ; LEADER ; Santé...) pour formuler des propositions.

- 1. Augmenter l'attractivité de l'ensemble du territoire en améliorant l'offre d'équipements sportifs.**
 - **Objectif 1** : veiller à un maillage plus équitable du territoire en tenant compte des nouvelles pratiques – organiser des formations au niveau local;
 - **Objectif 2** : rénover les équipements existants afin d'améliorer les conditions de pratique et d'accueil de tous les pratiquants.
- 2. Favoriser et soutenir l'émergence d'une politique sportive dynamique à l'échelon du Pays :**
 - **Objectif 1** : accompagner et soutenir le mouvement sportif du territoire dans ses efforts de structuration ;
 - **Objectif 2** : favoriser la concertation entre les acteurs du sport et la mutualisation des moyens.
- 3. Promouvoir l'activité physique et sportive comme élément déterminant de santé / bien être pour la population solognote :**
 - **Objectif 1** : Encourager la pratique sportive chez les plus jeunes en profitant de la dynamique des JOP 2024 ;
 - **Objectif 2** : Encourager la création d'une offre sportive adaptée à tous les âges de la vie et à tous les publics.

Le Président demande s'il y a des questions dans l'assemblée.

Puis, il soumet l'ensemble du projet sportif de territoire à l'échelle du Pays de Grande Sologne au vote de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **ADOPTENT** le projet sportif de territoire ;
- **AUTORISENT** le Président et le syndicat mixte à poursuivre les travaux pour mener à bien l'exécution de ce projet.

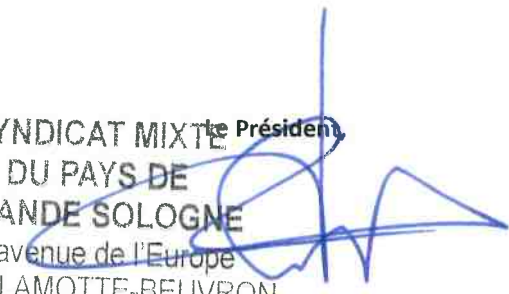
Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Lamotte-Beuvron, le 3 octobre 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

SYNDICAT MIXTE le Président
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC



DELIBERATION 2022-22

OBJET : MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE M57 A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le lundi trois octobre deux-mille-vingt-deux à dix-huit heures trente minutes, à la salle des fêtes de Lamotte-Beuvron, esplanade des anciens combattants d'Afrique du Nord, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Etaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN Mme Virginie VERNERET (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON, Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER, M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), M. Robert GARNIER (Dhuizon), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRE (La Ferté-Imbault), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Thierry PASCAULT, Mme Annick CHARBONNIER (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE (Nouan-le-Fuzelier), Mme Bernadette COURRIOUX (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Angel BENITO, M. Raphaël JOUSSET (Salbris), M. Stéphane LEROY, M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSCHAUT, M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Anthony GUICHARD, M. Nicolas DEGUINE (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Jean-François LAHAYE (Vouzou), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Etaient absents excusés : Mme Tania ANDRÉ (Conseillère départementale), Mme Evelyne FOUCHER, M. Michel BUFFET (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), M. Pascal LIEUVE (Millançay), M. Adrien SABOUREAU, Mme Sylviane DEWEILDE (Orcay), Mme Pirkko TURUNEN, (Pierrefitte-sur-Sauldre), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle en Sologne), M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Christian MAUCHIEN (Vouzou).

Avait donné pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Jean-Michel DEZELU, Maire de Souemes.

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 46

Nombre de votants : 46

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation : le 08 septembre 2022, ordre du jour le 23 septembre 2022.

Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER, Mme Cécile CAILLOU-ROBERT (conseillère régionale).

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.212-29,

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'avis favorable du 30 septembre 2022 de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher pour que le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne anticipe cette mise en place au 1^{er} janvier 2023,

Considérant la demande des services de l'Etat de compléter ce nouveau référentiel M57 en précisant qu'il :

- Reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existant, et lorsque les divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions ;
- Etend à toutes les collectivités des règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires en matière de gestion pluriannuelle des crédits, en matière de fongibilité des crédits, et en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical :

- **PRENNENT ACTE** de l'application de ce référentiel M57 sur le budget général du syndicat mixte du Pays de grande Sologne.

Ainsi délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,
Et ont signé au registre tous les membres présents.

A Lamotte-Beuvron, le 3 octobre 2022.

Reçu en sous-préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Président,
SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON
Pascal BIOULAC